

Contrat d'Engagement de l'Artiste Kenzo David

Formulaire agréé par la Fédération Nationale SAMUP 'Union de Syndicats d'Artistes interprètes'
imprimer le contrat et nous le retourner signer.

ENTRE les soussignés :

M

Adresse :

Agissant au nom de :

En sa qualité de :

Appelé L'Employeur, d'une part

ET

M Kenzo

Adresse :

Agissant au nom : D'artiste du spectacle (Auteur/interprète)

IL A ETE CONVENUE ET ARRETE CE QUI SUIV

L'EMPLOYEUR engage l'Artiste Kenzo, qui accepte, aux conditions suivantes :

Lieu des représentations :

Date des débuts :

Date des fins :

Durée du contrat :

Nombre de représentations :

Heure de passage prévus :

Durée du passage prévus :

Date et Heure de la répétition (Essais Technique) :

Salaire de l'artiste en TCC :

Conditions particulières :

- L'organisateur se chargera de la promotion de l'Artiste par Annonce sur les journaux et affiches annonçant l'évènement.
- La sonorisation pourra être fournie par l'artiste sur simple demande.
- Repas et boissons offerts.
- Sacem à la charge de l'organisateur (fournir la liste des chansons interprétées.)
- L'Organisateur autorise la vente de CD de l'artiste et de faire sa promotion.
- En cas de mauvais temps la pluie constituant un cas de force majeur, l'organisateur se doit de prévenir la public que la manifestation prend du retard ou ait lieu ou non.

*Les parties sous-signées déclarent avoir pris connaissance des conditions générales du présent contrat, qu'elles s'engagent et s'obligent à respecter et accomplir scrupuleusement et sans réserve.

Fait en deux exemplaires, à : Le

L'Artiste

L'Employeur

**Ce document fait partie intégrante du Contrat de cession.
Il doit être retourné approuvé, signé et revêtu du cachet de l'organisateur.
Celui-ci s'engage à respecter tous les termes et à n'y apporter aucune modification
sans l'accord préalable de l'artiste ou du producteur.
Ce contrat comporte 3 pages.**

Conditions Générales :

1/ Accès et contact :

- Un emplacement surveillé sera réservé à proximité immédiate de l'entrée des coulisses de la salle pour un ou deux véhicules (demander confirmation).
- Un plan d'accès avec adresse et numéros de téléphone sera fourni par l'Organisateur à l'Artiste ou producteur au moins deux semaines avant la date du spectacle.
- Les renseignements techniques ou tous problèmes seront communiqués auprès de l'artiste ou de la production au moins un mois avant la date du spectacle.

2/ La salle :

- Elle sera chauffée en hiver au minimum à l'arrivage de l'artiste.
- Le noir total doit être possible dès le début des réglages et jusqu'à la fin du spectacle
- Le premier rang de la salle ne doit pas être à plus de 2 mètres de la scène.

3/ Loges :

- La loge aura un accès direct à la scène.
- Elle sera chauffée en hiver et fermées à clé.
- Les clés seront remises à l'artiste, régisseur, producteur ou manager dès son arrivée.
- Elle comprendra : Table, chaises, serviettes...
- Un catering sera installé à l'arrivé de l'artiste. Il comprendra : Bouteilles d'eau minéral non gazeuse (petites et grandes), café, thé, sucre, sodas, fruits, lait de soja...
- L'accès à la Loge ne pourra ce faire sans l'accord de l'artiste, Manager ou Producteur.

4/ Restauration – hôtellerie :

- En fonction des heures d'arrivé de l'artiste et des musiciens, techniciens, prévoir des repas complet midi et soir.
- Les horaires seront définis au préalable entre l'Organisateur et l'Artiste.
- Prévoir une a deux chambres d'hôtel, proche de la salle de spectacle en évitant les hôtels de périphérie.

Contact : +33(0) 698951000 – Email : contact@kenzodavid.com – Site web : www.kenzodavid.com